

ANNEXE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Propos introductifs

Dans le contexte des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, il a été proposé, pour des raisons de clarté démocratique, que le budget primitif 2026 soit adopté avant la fin de l'année.

Ce budget sera un budget de reconduction, fondé sur les crédits ouverts en fonctionnement en 2025 et sur la poursuite des opérations d'investissement déjà engagées. Cette approche garantit la continuité de l'action municipale tout en laissant à la future équipe, issue du suffrage universel, la possibilité d'ajuster ce budget selon ses orientations politiques et cela dans le cadre d'un budget supplémentaire. De ce fait, le calendrier anticipé de présentation du rapport d'orientations budgétaires, dès le mois de novembre, ne permet pas d'intégrer une analyse des comptes prévisionnels de l'exercice 2025, ceux-ci n'étant pas encore consolidés à ce stade. Par ailleurs, la proximité des élections municipales prévues en mars 2026 limite la portée prospective de ce document. Dans ce contexte, il ne serait ni pertinent ni opportun de développer des scénarios pluriannuels ou d'engager des réflexions stratégiques à moyen terme. Le rapport se concentre donc sur les éléments connus et les engagements déjà actés.

1) Les éléments de contexte

1.1 - Une conjoncture économique et financière internationale et nationale incertaine

À l'automne 2025, la conjoncture économique mondiale reste marquée par une croissance modérée et une inflation en repli, dans un contexte d'incertitudes géopolitiques et de réorientations stratégiques des politiques économiques.

Au niveau international

Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir légèrement, passant de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, puis à 3,1 % en 2026. Les pays avancés enregistreraient une croissance autour de 1,5 %, tandis que les pays émergents et en développement devraient croître à un rythme légèrement supérieur à 4 %.

L'inflation mondiale poursuit sa décrue, bien qu'elle reste supérieure aux objectifs dans certaines économies, notamment aux États-Unis. Les tensions commerciales et les ajustements de politiques industrielles continuent de peser sur les perspectives économiques.

En France

La croissance économique reste faible mais résiliente. La Banque de France prévoit une croissance du PIB de 0,7 % en 2025, avec une légère amélioration attendue en 2026 (0,9 %) et en 2027 (1,1 %). Cette dynamique serait portée par une reprise progressive de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, s'établit à +1,2 % en glissement annuel en septembre 2025, confirmant une tendance à la modération.

Au niveau du marché bancaire, les taux d'intérêts pourraient remonter en 2026, après une phase de baisse en 2025.

1.2 - Les principales dispositions budgétaires pour 2026 impactant les budgets des collectivités

- ⇒ La loi de programmation des finances publiques (ci-après LPFP) 2023-2027 adoptée en décembre 2023, prévoit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 avec pour rappel :
- un objectif de déficit public en 2027 égal à 2,7 % du PIB,
 - un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à +1,3 % en 2026 maximum, afin de faire participer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques. Cet objectif pourra être suivi par les collectivités qui le souhaitent. Il ne sera pas un élément contraignant car le pacte de confiance associé à ce dispositif a été supprimé de la LPFP 2023-2027,
 - une augmentation limitée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.
- ⇒ Au moment de l'écriture de ce rapport, le débat parlementaire sur le Projet de Loi de Finances (ci-après PLF) pour 2026 s'est engagé avec un calendrier resserré pour respecter les délais constitutionnels. Le texte a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2025 et son examen en séance publique a débuté le 24 octobre. La première partie du PLF, consacrée aux recettes, est discutée jusqu'au vote solennel prévu le 4 novembre. La seconde partie, relative aux dépenses, sera examinée en commission puis en séance publique jusqu'au 23 novembre. Le Sénat prendra ensuite le relais pour une lecture du texte entre le 24 novembre et le 10 décembre. Dans le cadre du PLF pour 2026 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 14 octobre dernier, le Gouvernement confirme sa volonté de maîtriser l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. L'enveloppe normée, qui regroupe principalement la dotation globale de fonctionnement (ci-après DGF), est reconduite à périmètre constant, consolidant les hausses intervenues sur les trois exercices précédents. Ce gel s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses publiques, avec un effort demandé aux collectivités estimé à 4,6 milliards d'euros, en tenant compte de hausses de charges comme les cotisations à la CNRACL (cf. dépenses RH prévisionnelles en 2026).
- ⇒ **La revalorisation forfaitaire des bases fiscales** de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières peut être estimée car elle est déterminée indépendamment de la loi de finances. Elles seront soumises au coefficient de revalorisation calculé en fonction du dernier taux de l'inflation constatée en novembre de l'année N-1, soit novembre 2025. La revalorisation était de + 1,7 % en 2025. En septembre 2025, l'évolution constatée sur une année est de 0,9 %.

Le rapport d'orientation budgétaire étant présenté avant la fin de l'exercice 2025, la présentation ci-dessous se fera avec les données des comptes administratifs jusqu'en 2024 et du budget primitif 2025.

2) La situation financière de la ville de Villefranche-sur-Saône

2.1. – Rétrospective du financement des équipements

La commune de Villefranche-sur-Saône a su maintenir une capacité d'autofinancement brute à un niveau stable et satisfaisant, représentant en moyenne 14 % des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2020-2024. Ce bon niveau de performance financière s'est même renforcé en 2024, avec un taux supérieur à 17 %, traduisant une gestion rigoureuse et une capacité à soutenir l'investissement tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

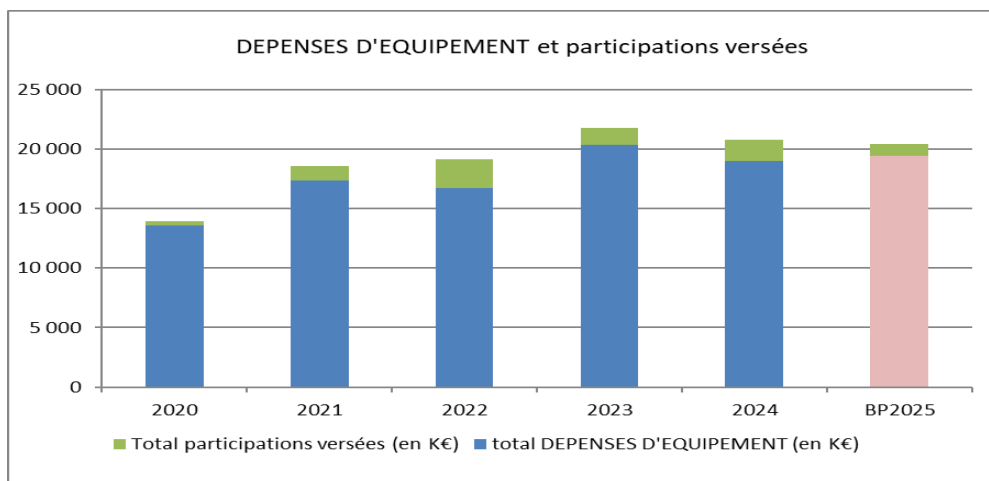
Pour l'exercice 2025, le budget primitif prévoit un taux d'épargne brute de 12 %, confirmant la volonté de préserver une trajectoire financière équilibrée dans un contexte de vigilance budgétaire.

Cette situation financière saine repose essentiellement sur un excédent brut de fonctionnement stable et confortable, signe d'une situation financière maîtrisée.

Sur la période 2020-2024, la commune de Villefranche-sur-Saône a réalisé près de 87 M€ de dépenses d'équipement, auxquelles devraient s'ajouter environ 20 M€ en 2025, confirmant une trajectoire d'investissement ambitieuse et soutenue.

Ce niveau d'investissement a été rendu possible grâce au maintien d'une épargne élevée et à une mobilisation active de financements extérieurs, permettant de dépasser les objectifs initiaux tout en préservant les équilibres financiers.

Cette dynamique témoigne de la capacité de la collectivité à financer ses projets structurants tout en préservant ses équilibres financiers.

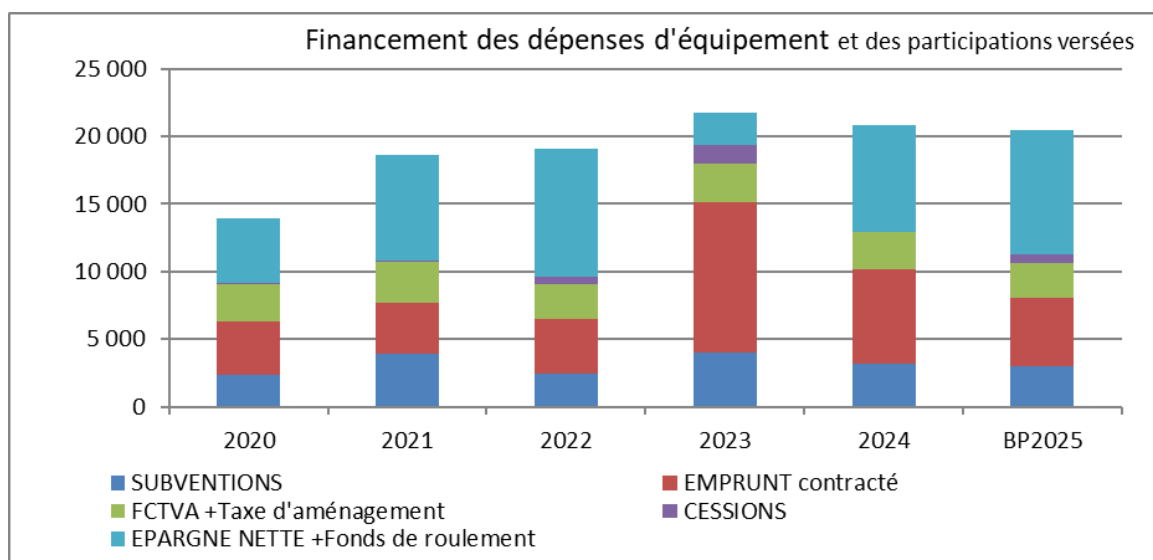


Les dépenses d'équipement réalisées par la commune de Villefranche-sur-Saône sur la période 2020-2024, ainsi que les participations financières versées, ont été financées de manière équilibrée et maîtrisée. En effet, 34 % de ces investissements ont été couverts par la capacité d'autofinancement nette, après remboursement du capital de la dette, traduisant une gestion saine des ressources de fonctionnement.

Par ailleurs, 34 % du financement provient de recettes d'investissement telles que le FCTVA, la taxe d'aménagement, les cessions foncières et les subventions d'investissement, témoignant de la capacité de la commune à mobiliser efficacement les leviers externes.

Enfin, le recours à l'emprunt a été limité à 32 %, illustrant une volonté constante de préserver l'endettement tout en soutenant une politique d'investissement ambitieuse.

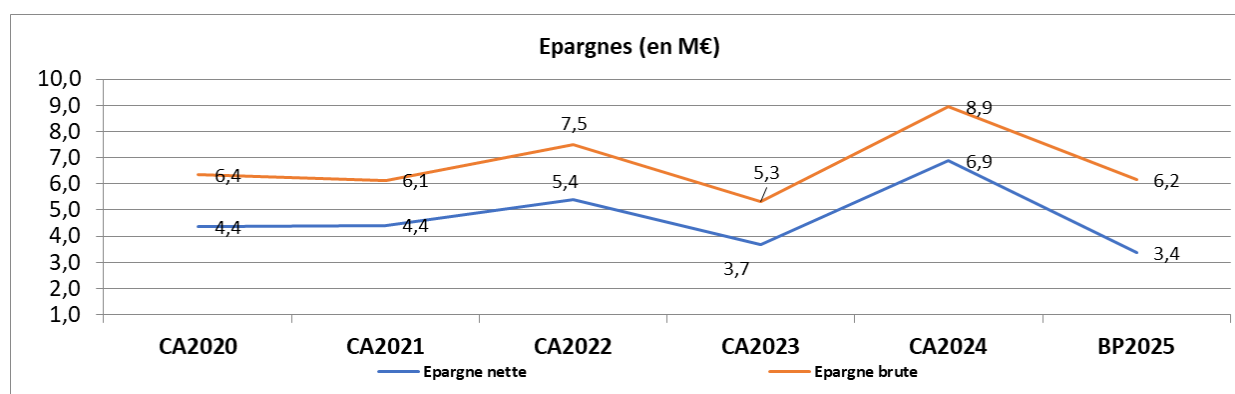
Au BP 2025, les dépenses d'équipement ont été prévues à hauteur de 19,4 M€, les participations financières à hauteur de 1 M€ avec un financement de 5 M€ par l'emprunt.



2.2 – La situation financière globale

Il convient de souligner que les indicateurs relatifs à l'épargne brute, à l'épargne nette et au taux d'épargne brute, qui reflètent la situation financière globale de la Ville, ne reposent pour l'année 2025 que sur les données du budget primitif, en l'absence du compte administratif même prévisionnel, comme c'est habituellement le cas à ce stade. Toutefois, au regard des éléments présentés dans l'annexe 1 concernant l'état de la dette, ces ratios pourraient révéler des résultats plus favorables.

2.2.1 - L'épargne brute et l'épargne nette

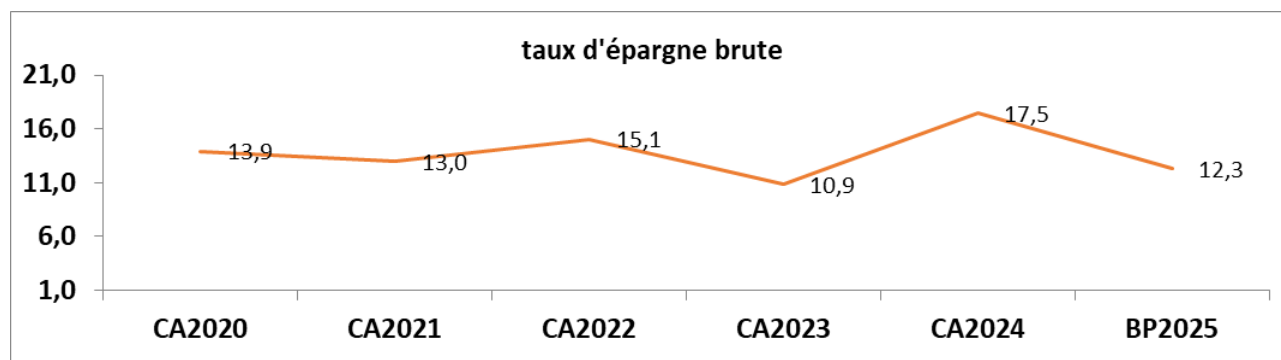


2.2.2 - Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute représente le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure la part des recettes qui, une fois les charges de fonctionnement couvertes, reste disponible pour le remboursement du capital de la dette et l'autofinancement des investissements.

Sur la période 2020-2024, ce taux s'est maintenu à un niveau moyen de 14 %, traduisant une capacité de financement solide qui a permis de soutenir une partie des opérations d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif prévoit un taux d'épargne brute de 12 %, en léger retrait, mais toujours conforme aux objectifs de soutenabilité financière de la collectivité.

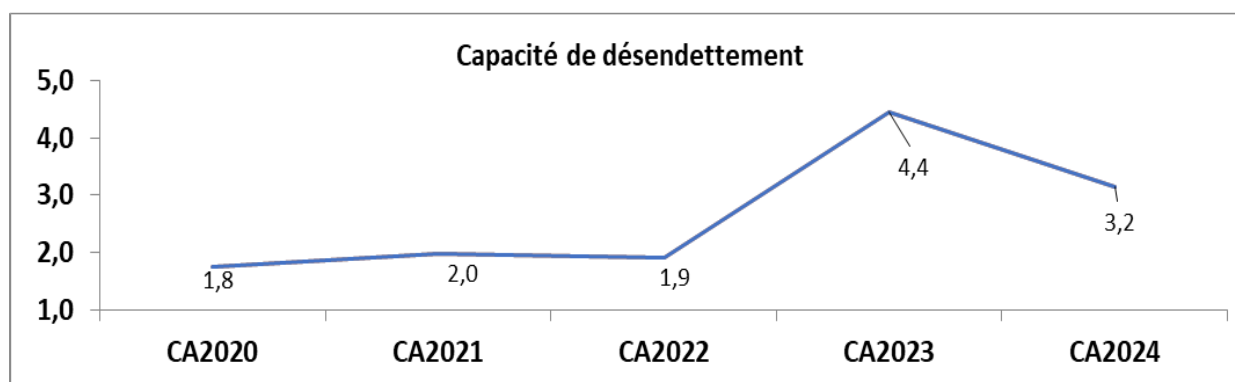


2.2.3 - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio est obtenu en rapportant l'encours de la dette à l'épargne brute.

Il constitue un indicateur clé de la soutenabilité financière de la collectivité, en permettant d'évaluer sa marge de manœuvre pour financer de nouveaux investissements sans compromettre son équilibre budgétaire.

Sur la période 2020-2024, la capacité de désendettement de la Ville a évolué comme suit :



2.3 – Comptes prévisionnels de l'exercice 2025

À ce stade de l'année, il n'est pas possible de produire une estimation fiable des comptes prévisionnels de l'exercice 2025. Les données comptables ne sont pas encore consolidées, les opérations de clôture ne sont pas engagées, et plusieurs ajustements budgétaires peuvent encore intervenir d'ici la fin de l'exercice. Toute tentative de projection serait donc prématurée et risquerait de compromettre la sincérité des informations transmises dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

3) Les perspectives budgétaires 2026

3.1 – La section de fonctionnement

3.1.1 Grandes masses prévisionnelles des dépenses de fonctionnement 2026

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, les dépenses de fonctionnement seront reconduites sur la base des inscriptions de l'exercice 2025. Cette reconduction vise à assurer la continuité du service public et à maintenir un cadre budgétaire stable dans l'attente du renouvellement de l'assemblée municipale.

Toutefois, afin de garantir la sincérité budgétaire, certaines lignes feront l'objet d'ajustements lorsque des éléments nouveaux et certains sont connus. Il s'agit notamment :

- des charges d'intérêts liées aux emprunts contractés,
- des primes d'assurances, réévaluées à la suite de la relance des marchés publics,
- de certaines dépenses de personnel, lorsque des évolutions réglementaires et statutaires sont déjà actées.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 44,2 M€, soit une évolution limitée de +0,3 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Pour les principales catégories de dépenses :

- **Les charges à caractère général** sont estimées à **10,8 M€**, soit un niveau stable par rapport au BP 2025.
- Les **charges de personnel** devraient se situer à hauteur de **27,1 M€** soit une évolution de +1,1 % / BP 2025 permettant de financer l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité, l'augmentation du taux de cotisation des retraites ainsi que le coût de la Mutuelle Santé, obligatoire au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats labellisés des agents.
- **Les charges de gestion courante** sont évaluées à **5,3 M€**, reconduites à un niveau similaire à celui du BP 2025.
 - Parmi elles, les **subventions aux associations et autres organismes** devraient s'élever à **2,8 M€**, reconduites au niveau du BP 2025.
 - La **subvention versée au CCAS** est maintenue à **0,7 M€**, identique au montant voté en 2025.
- **Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes** sont estimées à **1 M€**, en légère baisse d'environ **100 k€**, principalement liée à la diminution de la subvention au budget annexe TVA.
- Enfin, **les dépenses liées au remboursement des intérêts de la dette** devraient s'établir à **1 M€**, en hausse de **50 k€** par rapport au BP 2025. Cette évolution tient compte du coût en année pleine des emprunts contractés en 2025 et de l'impact anticipé d'un nouvel emprunt à contracter en 2026.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	ROB 2026
011. Charges à caractère général	11,3	10,8	10,8
012. Charges de personnel	26,0	26,7	27,1
65. Autres charges de gestion	5,5	5,4	5,3
014. Atténuation de produit	0,0	0,0	0,0
66. Charges financières	0,7	0,95	1,0
67. Charges exceptionnelles/ 68. Provisions	0,1	0,1	0,1
total	43,6	43,9	44,2

3.1.2 - Grandes masses prévisionnelles des recettes de fonctionnement 2026

Comme pour les dépenses de fonctionnement, dans le cadre du budget primitif 2026, les recettes de fonctionnement seront reconduites à l'identique de celles inscrites au budget primitif 2025, conformément à la logique de prudence et de neutralité budgétaire adoptée en période préélectorale.

Toutefois, afin de garantir la sincérité budgétaire, certaines évolutions connues seront prises en compte, notamment la revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

Ainsi, les recettes de fonctionnement devraient s'élever à environ 50,3 M€, soit une évolution de +0,3 M€ par rapport au BP 2025.

Parmi les principales recettes :

- Le produit des **contributions directes et des compensations fiscales** est estimé à 23,8 M€, en hausse de 0,3 M€. Cette évolution repose sur une augmentation de +1,2 % des bases fiscales notifiées pour 2025 (État 1259). Les compensations fiscales sont estimées à 850 000 €.
- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est estimée à 7,44 M€, en baisse de 60 k€ par rapport au BP 2025. Cette diminution s'explique par la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information, financée par l'agglomération, et réévaluée chaque année selon le coût réel.
- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimé à 1,5 M€, reconduit au même niveau que le BP 2025.
- Le produit de la taxe sur l'électricité est estimé à 0,8 M€, stable par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes de la taxe sur les publicités extérieures sont estimées à 0,26 M€, également reconduites.
- Les subventions et participations devraient atteindre 10,7 M€, en hausse de 0,3 M€, principalement en raison de l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Ces dotations restent susceptibles d'évoluer en fonction du vote définitif de la loi de finances 2026, qui n'est pas encore intervenu à ce stade.
- Les produits des services et du domaine sont estimés à 5,1 M€, en légère baisse de 0,1 M€, liée à un ajustement comptable entre le budget principal et le budget annexe TVA.

- Les autres produits de gestion courante sont estimés à 1 M€, en légère diminution de 0,1 M€ par rapport à 2025. Cette évolution s'explique par l'absence, cette année, de l'encaissement exceptionnel enregistré en 2025, lié au reversement d'une part de l'excédent du budget annexe TVA (86,5 k€).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	ROB 2026
70 Produits des services et du domaine	4,6	5,2	5,1
73 Impôts et taxes & 731 – Fiscalité locale	32,6	32,8	33,0
74 – Dotation Subventions et participations	10,6	10,45	10,7
013 – Atténuations de charges	0,2	0,5	0,5
75 – Autres produits de gestion courante	0,9	1,1	1,02
76/77 Produits financiers et exceptionnels	0,0	0,0	0,0
total	48,9	50,0	50,3

Compte tenu de ces estimations en fonctionnement, **l'épargne brute devrait être d'environ 6,1 M€, avec une épargne nette estimée à 3,2 M€** après remboursement du capital des emprunts.

3.2 – La section d'investissement

3.2.1 Les recettes

Les recettes d'investissement hors emprunt nouveau seraient d'environ 8,2 M€ dont :

- FCTVA et taxe d'aménagement pour 1,55 M€
- Subventions d'investissement notifiées ou quasiment certaines (subventions annuelles du département, DSIL, DRAC pour le marché couvert) et autres recettes diverses : 1,9 M€,
- Cession foncière : 1,5 M€
- Autofinancement par l'épargne nette : 3,2 M€

le solde sera financé par le recours à l'emprunt et des subventions supplémentaires envisagées à ce stade à environ 0,8 M€.

3.2.2 Les dépenses

Comme évoqué dans les propos introductifs et en cohérence avec la démarche adoptée pour la section fonctionnement, dans le contexte des élections municipales prévues au printemps 2026, le budget d'investissement pour l'exercice est construit selon une logique de continuité et de responsabilité. Ainsi, les opérations déjà engagées, inscrites dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement (APP/CP), seront poursuivies conformément aux engagements antérieurs.

Par ailleurs, les enveloppes dédiées au maintien du patrimoine communal seront reconduites, afin d'assurer la préservation des infrastructures et équipements publics, dans le respect des obligations de sécurité, de qualité et de durabilité.

Ce principe permet de garantir la stabilité de l'action publique locale tout en laissant à la future équipe municipale la liberté de définir ses nouvelles priorités d'investissement.

L'objectif est de prévoir des dépenses d'équipement avec un nouvel emprunt qui permet de conserver une capacité de désendettement raisonnable à la fin du mandat.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé des dépenses d'équipement nouvelles estimées à ce jour à environ 12,9 M€. L'exercice 2025 n'étant pas terminé, les restes à réaliser tout comme le résultat antérieur seront intégrés au budget supplémentaire après le vote du compte administratif 2025.

Ce niveau d'investissement avec des recettes connues d'un montant minimal de 8,2M€ permettrait d'emprunter environ 4,6 M€ sur 2026.

La liste des investissements est en cours de finalisation.

Le tableau des AP/CP ci-dessous est celui voté en juin dernier.

A.P. libellé	montant de l'AP après le CM du 23/06/2025	cumul réalisé 2020-2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
AP/CP DU BUDGET VILLE							
1513AP - AMENAGEMENT PLACE DU PROMENOIR	6 892 913,00	2 255 948,41	2 822 532,00	560 000,00	1 254 432,59	0,00	0,00
1813AP - REHABILITATION VILLA VERMOREL	7 453 683,31	7 298 267,31	155 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1826AP - RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE JEAN MACÉ	7 067 100,00	7 003 268,72	63 831,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2005AP - GSA CAMIUS - TXD/EXTENSION	5 049 392,37	650 874,83	75 049,00	300 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	23 468,54
2031AP - VIDEO PROTECTION 2021/2025	2 150 000,00	1 856 984,20	131 857,00	161 158,80	0,00	0,00	0,00
2106AP - PROGRAMME DE VEGETALISATION COURTS D'ECOLE	3 500 000,00	1 464 902,42	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	535 097,58
2401AP - NPNRU - extension et restructuration du groupe scolaire Pierre Montet	5 400 000,00	330 728,16	2 460 448,00	2 570 000,00	38 823,84	0,00	0,00
2408AP - NPNRU - construction d'un pôle enfance	12 477 000,00	2 520,00	100 000,00	500 000,00	6 000 000,00	5 500 000,00	374 480,00
2409AP - NPNRU - construction d'un pôle administratif et associatif	2 600 000,00	0,00	100 000,00	800 000,00	1 500 000,00	200 000,00	0,00
AP/CP DU BUDGET ANNEXE PARKING DU PROMENOIR							
200101 - CREATION DU PARKING DU PROMENOIR	7 345 167,50	6 963 392,50	381 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le tableau des AP/CP qui pourrait être proposé en décembre qui suit la logique d'inscrire les dépenses d'investissements sur des opérations inscrites dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement (APP/CP), pourrait être le suivant :

A.P. libellé	Réalisé 2020-2024	CP 2025	CP 2026 modifié	CP 2027	CP 2028	CP 2029	total AP ROB 2026
AP/CP DU BUDGET VILLE							
1513AP - AMENAGEMENT PLACE DU PROMENOIR	2 255 948,41	2 822 532,00	3 285 000,00	1 254 432,59	0,00	0,00	9 617 913,00
2401AP - NPNRU - extension et restructuration du groupe scolaire Pierre Montet	330 728,16	2 460 448,00	2 570 000,00	38 823,84	0,00	0,00	5 400 000,00
2408AP - NPNRU - construction d'un pôle enfance (ou nouvelle AP)	2 520,00	100 000,00	500 000,00	6 000 000,00	5 500 000,00	374 480,00	12 477 000,00
2409AP - NPNRU - construction d'un pôle administratif et associatif	0,00	100 000,00	80 000,00	1 500 000,00	200 000,00	0,00	1 880 000,00
AP/CP DU BUDGET ANNEXE PARKING DU PROMENOIR							
200101 - CREATION DU PARKING DU PROMENOIR	6 963 392,50	381 775,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	7 375 167,50

Le remboursement du capital de la dette, qui constitue les principales dépenses financières est estimé à 2,9M€, et tient compte des emprunts à contracter courant 2025 et courant 2026.

3.3 – Perspectives budgétaires des budgets annexes

Pour les budgets annexes, l'objectif est de maintenir au même niveau les subventions d'équilibre versées par le budget principal, voire de les réduire.

Les équilibres en fonctionnement et investissement pour ces budgets seraient les suivants :

Fonctionnement	Chasset	Boiron	Promenoir	TVA	Régie Vermorel
Recettes	210 K€	225 K€	313 k€	638 k€	338 K€
Dépenses	210 K€	225 K€	313 k€	638 k€	338 k€

Investissement	Chasset	Boiron	Promenoir	TVA	Régie Vermorel
Recettes	67 K€	97 K€	185 k€	20 k€	85 k€
Dépenses	67 K€	97 K€	185 k€	20 k€	85 k€

Annexes

Annexe 1 - Etat de la dette

La structure de la dette au 31 /12/2026 tout budget confondu

Sans un nouveau prêt à contracter d'ici fin 2025, l'encours de la dette s'élèvera à 29,2 M€ à fin 2025, dont 0,31 M€ pour le budget annexe Parking Boiron et 0,07 M€ pour le budget annexe Parking Chasset.

L'encours de la dette du budget annexe du parking du Promenoir est inclus dans l'encours du budget principal car les travaux du Parking Promenoir d'un montant de près 7 M€ sur la période 2020-2024 ont été financés par une subvention d'équipement annuel du budget principal.

Aucun prêt n'a encore été contracté sur l'année 2025, car les recettes prévues au budget et le dernier prêt contracté en décembre 2024 pour financer les restes à réaliser de l'année 2024 sur 2025 ont permis de financer l'ensemble des dépenses jusqu'à maintenant.

Afin d'accompagner la fin de l'exercice 2025 et de garantir le financement des opérations en cours ainsi que des restes à réaliser reportés sur 2026, il est prévu de contracter un emprunt d'ici la fin de l'année.

À ce stade, il demeure difficile de déterminer avec précision l'atterrissage budgétaire à fin 2025, tant en matière de dépenses que de recettes de fonctionnement. Par exemple, les prévisions actuelles laissent entrevoir une diminution des dépenses d'environ 800 000 €, répartie entre les charges à caractère général (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012) et les intérêts de la dette.

Du côté des recettes, l'éventuel versement avant la fin de l'année d'une indemnité liée au contentieux des travaux de la maison Vermorel pourrait significativement améliorer les résultats. Cette incertitude, bien qu'orientée favorablement (hausse des recettes et baisse des dépenses), complique l'évaluation du niveau d'épargne brute attendu en fin d'exercice, celui-ci dépendant directement de ces deux variables. Néanmoins, il est raisonnable d'anticiper un niveau supérieur aux 6,15 M€ inscrits au budget primitif 2025.

Par ailleurs, le taux de réalisation des investissements reste à consolider, en fonction de l'avancement réel des opérations et des éventuels décalages dans leur mise en œuvre. Bien qu'en nette amélioration, ce taux ne devrait pas atteindre 100 %. Le remboursement du capital des emprunts devrait également être inférieur aux prévisions du BP 2025.

Concernant les recettes d'investissement, des subventions complémentaires pourraient être attribuées. Leur versement effectif avant la fin de l'année, bien qu'incertain, pourrait également impacter les équilibres financiers globaux.

Dans ce contexte, il n'est pas possible à ce jour de déterminer avec exactitude le montant d'emprunt à mobiliser en fin d'année, ni d'évaluer précisément l'encours de la dette au 31 décembre 2025, et encore moins sa projection au 31 décembre 2026.

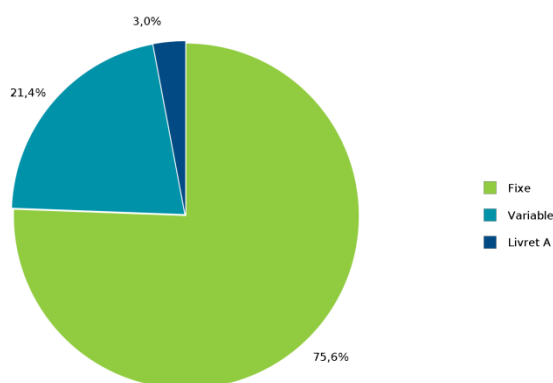
Dans une approche prudente, il est raisonnable de considérer que le besoin de financement par emprunt en fin d'exercice sera inférieur au montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2025 à hauteur de 5,03 M€.

La durée de vie résiduelle de la dette est de 12 ans et 1 mois.

La répartition de l'encours de dette par type de taux et par prêteur est la suivante :

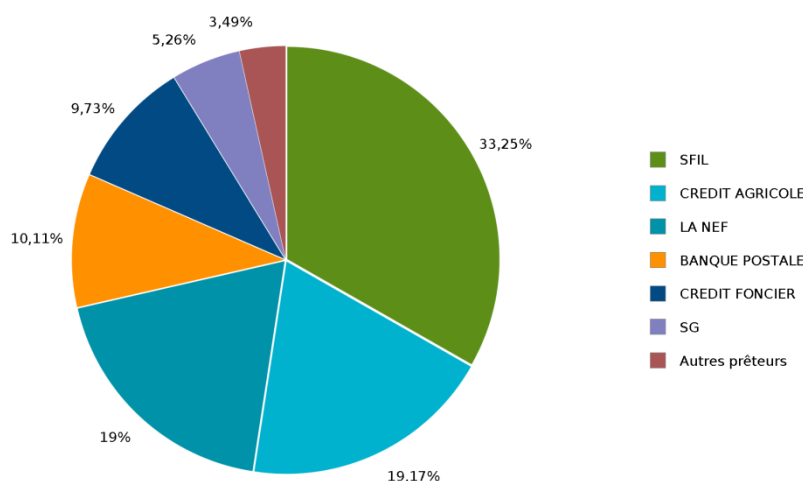
Répartition au 31/12/2025 par type de taux (hors nouveau prêt fin 2025) :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	22 053 123.51 €	75,58 %	2,50 %
Variable	6 257 000.55 €	21,45 %	2,75 %
Livret A	866 666.66 €	2,97 %	3,33 %
Ensemble des risques	29 176 790.72 €	100,00 %	2,58 %



Dette au 31/12/2025 par prêteur (hors nouveau prêt fin 2025) :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	9 700 295.30 €	33,25 %
CREDIT AGRICOLE	5 593 984.96 €	19,17 %
Societe Financiere de la NEF	5 543 626.37 €	19,00 %
BANQUE POSTALE	2 950 000.00 €	10,11 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 837 703.35 €	9,73 %
SOCIETE GENERALE	1 533 333.38 €	5,26 %
Autres prêteurs	1 017 847.36 €	3,49 %
Ensemble des prêteurs	29 176 790.72 €	100,00 %



Aucun produit structuré n'est présent dans l'encours de la dette et la Ville veille à répartir son encours de dette au sein de différents établissements bancaires, ce qui permet de fractionner l'encours et de limiter le risque dû aux éventuelles difficultés d'un établissement et tout en faisant jouer de la concurrence pour bénéficier de taux moins onéreux.

Le taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette de la Ville fin 2025 (hors nouveau prêt fin 2025) est de 2,58 % en légère baisse par rapport à fin 2024 (2,64 %) et retrouve son niveau de fin 2023 (2,57 %).

La capacité de désendettement

Du fait de la précocité du débat d'orientations budgétaires, et au regard des éléments évoqués précédemment concernant les incertitudes sur l'atterrissage budgétaire à fin 2025 (cf. développements sur la structure de La dette), il est actuellement difficile de déterminer avec précision l'encours de la dette au 31 décembre 2025. Cette incertitude est directement liée à l'ajustement du montant d'emprunt qui sera contracté en fin d'exercice, en fonction des besoins réels de financement.

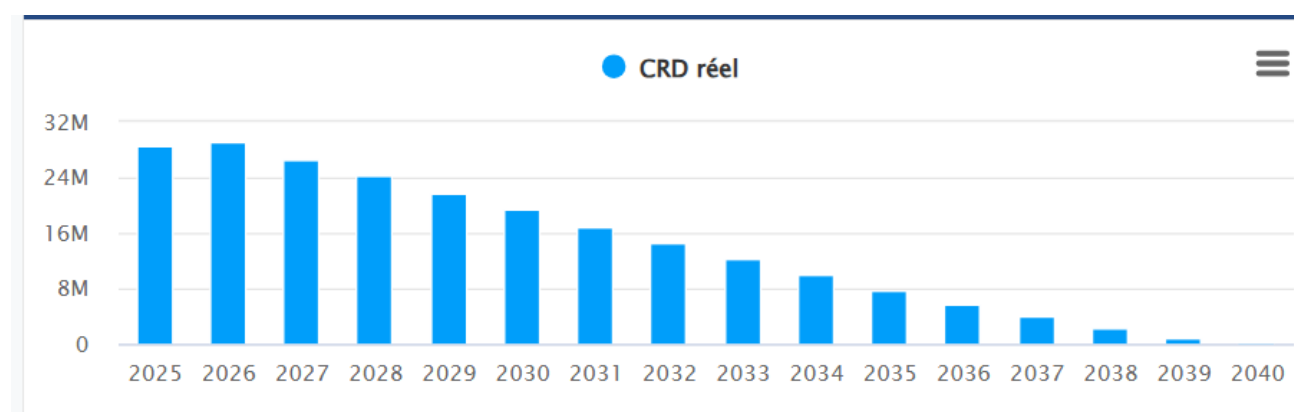
Or, l'encours de la dette constitue une composante essentielle du ratio de capacité de désendettement, calculé à partir du rapport entre la dette et le niveau d'épargne brute. Dans ce contexte, et en l'absence de données consolidées, il n'est pas opportun de présenter ce ratio à ce stade, ni a fortiori d'en proposer une projection pour l'année 2026.

Ce ratio pourra être certainement déterminé pour l'année 2025 lors du vote du compte administratif 2025 et pour celle de 2026 au moment du budget supplémentaire qui sera voté par la nouvelle assemblée délibérante qui sera issue des élections municipales du mois de mars prochain.

Bien que l'incertitude liée à l'atterrissage budgétaire de l'exercice 2025 ne permette pas, à ce stade, de déterminer avec précision l'encours de la dette au 31 décembre, et donc de déterminer avec précision le ratio de la capacité de désendettement, ce dernier restera très bon pour les années 2025 et 2026. En effet, les éléments évoqués — notamment une épargne brute en fin d'année 2025 potentiellement supérieure à celle inscrite au budget primitif et un recours à l'emprunt moindre — permettent d'envisager une capacité de désendettement à fin 2025 inférieure à 5,6 années, soit un niveau plus favorable que celui initialement anticipé dans les prévisions budgétaires.

Le profil d'extinction de la dette

(CRD= capital restant dû sur la dette en cours) (hors nouveau prêt fin 2025)



	CRD début d'exercice	Capital amorti	CRD fin d'exercice
2025	28 603 343 €	2 426 552 €	29 176 791 €
2026	29 176 791 €	2 616 329 €	26 560 461 €
2027	26 560 461 €	2 388 742 €	24 171 719 €
2028	24 171 719 €	2 399 208 €	21 772 512 €
2029	21 772 512 €	2 410 035 €	19 362 477 €
2030	19 362 477 €	2 369 706 €	16 992 771 €
2031	16 992 771 €	2 343 750 €	14 649 021 €
2032	14 649 021 €	2 273 434 €	12 375 587 €
2033	12 375 587 €	2 257 032 €	10 118 555 €
2034	10 118 555 €	2 267 786 €	7 850 769 €
2035	7 850 769 €	2 208 762 €	5 642 008 €
2036	5 642 008 €	1 724 085 €	3 917 923 €
2037	3 917 923 €	1 569 411 €	2 348 512 €
2038	2 348 512 €	1 481 846 €	866 666 €
2039	866 666 €	650 000 €	216 666 €
2040	216 666 €	216 666 €	0 €

Annexe 2 - Etat de la structure des effectifs, des éléments de rémunérations et du temps de travail (dernières données connues 2024 issues du RSU)

En 2024, les dépenses de personnel se sont élevées à 26 M€ pour le budget principal soit 61.7 % de la section de fonctionnement.

L'écart de +600 k€ entre 2023 et 2024 s'explique pour 500 k€ par l'évolution du point d'indice ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour chaque agent. A cela s'ajoute pour 93K€ l'évolution du cout de la cotisation retraite.

Structure des effectifs fin 2024

- ❖ La Ville (budget principal et budgets annexes) comptabilisait **673 agents** : 501 agents permanents (dont 450 fonctionnaires, 51 contractuels) et 172 contractuels non permanents.

Ces effectifs représentent **558 ETPR** (Equivalents Temps Plein Rémunéré) contre 560 en 2023.

Les effectifs permanents se répartissaient entre 3 catégories :

- Catégorie A : 9 % (contre 8 en 2023)
- Catégorie B : 11 % (idem 2023)
- Catégorie C : 80 % (contre 81% en 2023).

- ❖ Salaires moyens par catégorie et par ETPR

•	• Titulaires	• Contractuels
• Catégorie A	• 54 752	• 47 782
• Catégorie B	• 37 777	• 32 549
• Catégorie C	• 31 261	• 26 913

- ❖ 67 % des agents permanents étaient des fonctionnaires et 8 % des contractuels. Les effectifs permanents relevaient principalement des filières technique (44 %), administrative (20 %) et médicosociale (16%).
- ❖ On dénombrait 53 % de femmes pour 47 % d'hommes.
- ❖ L'âge moyen des agents est passé de 47 à 48 ans en 2024.
- ❖ 4 % des agents étaient à temps partiel, les femmes étant deux fois plus nombreuses que les hommes.
- ❖ 12 agents sont partis à la retraite en 2024 contre 16 en 2023.